

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède tenue au lieu des séances, ce **23 octobre 2023** à 18 h 00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme Véronique Jacques
Siège #2 - M. Paul Audet
Siège #3 - Mme Jacqueline Demers
Siège #4 - M. Martin Bussières
Siège #5 - Mme Samantha Talbot
Siège #6 - M. Gaétan Lapointe

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-François Roy. Madame Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-10-292

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Dépôt de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 (version 05)
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Véronique Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-10-293

3.1 - Dépôt de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 (version 05)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Samantha Talbot

Et résolu unanimement que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-10-294

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Bussières

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 18 h 05

ADOPTÉE



Jean-François Roy
Maire



Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-François Roy

Jean-François Roy
Maire